



Avis d'un changement à venir

Merci de faire affaire avec nous et de nous accorder votre confiance. Nous apportons un changement au Guide de vos avantages relatif à votre **carte Aventura^{MD} Or CIBC Visa^{*}**. Le changement entrera en vigueur à compter du **1^{er} février 2021**.

La première phrase de la section 6 des modalités du Guide de vos avantages sera entièrement supprimée et remplacée comme suit :

Actuellement :

Les achats réglés avec la carte, moins les retours, donnent droit aux points Aventura. Les avances en espèces, les intérêts, les frais, les virements de solde, les paiements, les Chèques Pratiques CIBC et les échanges de points ne donnent pas droit aux points Aventura.

À compter du 1^{er} février 2021 :

Les achats réglés avec la carte, moins les retours, donnent droit aux points Aventura. Les avances en espèces, les opérations de Virement de fonds mondial CIBC^{MC}, les intérêts, les frais, les virements de solde, les paiements, les Chèques Pratiques CIBC et les échanges de points ne donnent pas droit aux points Aventura.

Toutes les autres modalités restent inchangées. Si vous continuez à utiliser votre compte de carte de crédit après l'entrée en vigueur de ces changements, cela signifie que vous les acceptez. Bien entendu, vous pouvez nous appeler au 1 800 465-4653 pour discuter d'autres options de carte de crédit. Si vous souhaitez annuler votre compte de carte de crédit sans frais, veuillez le faire dans les 30 jours après l'entrée en vigueur des changements (d'ici le 3 mars 2021). Nous souhaitons vous rappeler que vous êtes tout de même tenu de rembourser tout solde impayé inscrit à votre compte de carte de crédit à la date de l'annulation.

Pour obtenir des conseils qui vous aideront à tirer le maximum de votre carte de crédit CIBC, visitez le site cibc.com/francais. De plus, renseignez-vous sur les outils dont vous pouvez vous servir pour économiser, effectuer des paiements et gérer votre carte.

* Marque de commerce de Visa Int., utilisée sous licence.

Le logo CIBC est une marque de commerce de la Banque CIBC. Toutes les autres marques de commerce sont la propriété de la Banque CIBC ou de ses entités affiliées.